

Établissements humains

pays qui dispose de vastes territoires sans avoir comme d'autres, une population excessivement dense.

• (1410)

Pour bien centrer les problèmes, monsieur l'Orateur, nous dirons que tout semble indiquer une urbanisation des régions, dans notre pays et partout dans le monde, et qu'en l'an 2000, donc dans 27 ans seulement, environ neuf personnes sur dix vivront en milieux urbains. Nous avons constaté les problèmes de plus en plus nombreux créés au Canada et ailleurs par le processus actuel d'urbanisation. Certains des problèmes qui nous agitent ont trait à l'habitation, à la rénovation urbaine, à la pollution, au transport rapide et aux difficultés qui s'y rattachent. Ensuite, naturellement, il s'agit d'assurer la participation des citoyens. J'exhorte le ministre à coordonner avant 1976 un certain nombre de projets de recherches et d'y intéresser autant de Canadiens que possible afin que le Canada puisse apporter à cette conférence une contribution valable et opportune.

Il reste beaucoup à faire car malgré tout ce qui a pu se dire en faveur d'une politique urbaine à l'échelon national nous avons accompli relativement peu de choses. Par exemple, nous faisons face à des problèmes dans le Nord canadien où il est question de colonisation. Nous constatons qu'il nous manque la compétence et l'expérience qu'il faut pour mettre sur pied ces établissements sans trop de risques. Je recommande de nouveau au ministre de procéder à cet égard.

Enfin, notre parti accueille avec enthousiasme cette décision du gouvernement. Non seulement espérons-nous que cette conférence sera un succès mais nous savons qu'elle contribuera à arrêter l'attention du Canada et du monde sur les problèmes très sérieux de logement qui se posent actuellement.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, nous, du Crédit Social, accueillons bien l'annonce faite par l'honorable ministre aujourd'hui. Nous regrettons encore une fois de n'avoir eu que la version anglaise, et nous espérons que le ministre, la prochaine fois, saura nous remettre la traduction française à temps.

Cette conférence sur l'urbanisation se tiendra à Vancouver, en 1976, et réunira des délégués de 130 pays. Ce sera une conférence extrêmement importante pour le Canada, et également pour le reste du monde.

J'appuie sans réserve la déclaration de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) à l'effet qu'antérieurement à cette conférence, il devrait y avoir des consultations dans tout le Canada, surtout au niveau municipal. Au fait, les municipalités doivent faire face aux problèmes d'urbanisation, et nous devrions donner aux autorités municipales l'occasion de préparer un programme concis et précis qu'elles pourraient soumettre à la conférence, de même que des suggestions susceptibles de régler les problèmes d'urbanisation au Canada.

Lors de cette conférence, le Canada devrait non seulement offrir aux pays des solutions valables aux problèmes d'urbanisation, mais aussi un état de ses réalisations précises avant la tenue de cette conférence.

Au lieu d'arriver à cette conférence avec de la théorie, le Canada devrait prouver qu'il a fait quelque chose de concret au point de vue de l'urbanisation, et qu'il a su mettre de l'avant des solutions financières réalistes et modernes, que les autres pays devraient imiter en vue de solutionner leurs problèmes d'urbanisation.

[M. Harding.]

Le gouvernement canadien dispose de trois ans pour mettre de l'avant des solutions financières afin de les offrir aux autres pays, pour qu'ils puissent faire face non seulement aux problèmes techniques d'urbanisation et de surpopulation, mais également aux problèmes financiers, comme on l'a signalé, en fin de semaine, au congrès des municipalités du Canada, alors qu'on a déploré le fait que le gouvernement fédéral ne semble pas avoir établi de politique destinée à venir en aide aux municipalités, qui sont actuellement les seules à subir les effets des premiers problèmes d'urbanisation.

* * *

LE CODE CRIMINEL**MODIFICATION RELATIVE À L'AVERTISSEMENT SUR LES CONTENANTS DE BOISSONS ALCOOLIQUES**

[Traduction]

M. Barry Mather (Surrey-White Rock) demande à présenter le bill C-162, tendant à modifier la Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Mather: Le bill a pour objet d'aider à enrayer le nombre croissant d'accidents mortels de la route dont plus de la moitié sont attribuables à l'usage de l'alcool. Le projet de loi modifierait le Code criminel de façon à exiger des vendeurs et importateurs de boissons alcooliques qu'ils apposent sur leurs produits une étiquette portant l'avertissement suivant, et je cite: L'abus de l'alcool affaiblit les facultés du chauffeur au volant.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

BILL CONCERNANT LA SIGNATURE ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION 96 DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL**MODIFICATION PORTANT SUR LES BUREAUX DE PLACEMENT PAYANTS**

M. Chas. L. Caccia (Davenport) demande à présenter le bill C-163, concernant la signature et l'application de la Convention 96 de la Conférence internationale du Travail concernant les bureaux de placement payants.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour objet de demander au gouvernement fédéral de négocier avec les provinces afin qu'elles appliquent la Convention 96 de la Conférence internationale du Travail concernant les bureaux de placement payants. Le gouvernement fédéral deviendrait alors signataire de la Convention et les provinces adopteraient des mesures dans le sens de la Convention pour réglementer les agences de placement payantes et les empêcher d'exiger des sommes exorbitantes pour placer les chômeurs.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)